

Oreillons



Mise à jour
13/11/2024

Autres dénominations
Paramyxovirus

Informations relatives à
CHUV / Psychiatrie

Epidémiologie

Agent infectieux

Virus des oreillons (Paramyxovirus)

Réservoir

Homme

Mode de transmission



Transmission par des gouttelettes, particules de grosse dimension (> 5 microns) dont la production est exacerbée par la toux, la conversation, certaines interventions: ex. bronchoscopie



La dispersion de gouttelettes se limite à un rayon de 1 à 2 mètres depuis la source



Les mains ou les gants contaminés par les gouttelettes peuvent aussi être un vecteur



Portes d'entrée: muqueuses (bouche, nez, gorge)

Période d'incubation

16 à 18 jours (extrêmes 12 à 25)

Durée d'infectiosité



7 jours avant le début de la parotidite et jusqu'à 9 jours après.



L'infectiosité est maximale environ 48 heures avant et jusqu'à 4 jours après le début de la parotidite

Prise en charge du cas positif/suspect

Précautions Standard + Mesures Additionnelles

Mesures Additionnelles Gouttelettes

Placement



Chambre individuelle



Cohortage possible (regroupement de plusieurs patients avec le même germe)

Durée des mesures



Jusqu'au 9ème jour après le début de la parotidite

Suivi microbiologique



Pas nécessaire de faire un prélèvement de suivi sauf avis contraire HPCi

Soins de base



En cas de douche commune, le patient en Mesures Additionnelles passe en dernier

Matériel de soins



Le matériel de soins est réservé au patient pendant la durée des Mesures Additionnelles



Privilégier le matériel à usage unique

Transport



Port d'un masque de soins par le patient et le transporteur

-  Vêtements propres
 -  Avertir le service de destination pour qu'il prenne les mesures adéquates
 -  Limiter les déplacements pendant la durée de la maladie
-

Circulation

-  Sorties limitées à la physiothérapie de mobilisation et aux besoins essentiels. Lors d'hospitalisation prolongée et si patient compliant, possibilité de sorties à l'extérieur
 -  Masque de soins pour le patient et le soignant
 -  Surblouse et gants pas nécessaires pour le patient
 -  Surblouse indiquée pour le soignant seulement si contact direct avec le patient
-

Visiteurs

-  Port d'un masque de soins
 -  Ne pas s'asseoir sur le lit
 -  Désinfection des mains en sortant de la chambre
 -  Surblouse seulement si participation aux soins
-

Transfert/Sortie

-  Avertir le service/l'établissement de soins de destination
-

Mesures en cas d'épidémie

-  Cohortage possible lors d'épidémie
-  Se référer aux recommandations de l'unité HPCi-CHUV

Prise en charge des personnes contacts

Mesures

-  Enquête d'entourage selon recommandation de l'unité HPCi-CHUV

Mesures de protection/prévention pour le personnel

Hygiène des mains

-  Hygiène des mains selon les 5 moments de l'OMS avec la solution hydro-alcoolique

Gants

-  Non indiqués en systématique
 -  A porter selon les indications des Précautions Standard (si risque de contact avec des liquides biologiques, muqueuses, peau lésée)
-

Blouse de protection

-  Oui, si contact direct avec le patient ou son environnement immédiat
 -  Pas nécessaire si simple passage dans la chambre
-

Masque de soins

-  Oui, masque de soins lorsque le travail s'effectue dans un rayon de 1 à 2 mètres du patient
-

Lunettes de protection

-  Non en systématique
 -  A porter selon les indications des Précautions Standard (risque de projections de liquides biologiques)
-

Mesures complémentaires

-  Le personnel doit être vacciné (vaccin ROR 2 doses)
 -  Le personnel non immun doit éviter le contact avec des patients présentant les oreillons
-

Nettoyage/désinfection

Matériel de soins

- > Utiliser le détergent/désinfectant usuel

A la levée des Mesures Additionnelles :

- > Désinfecter tout le matériel à usage multiple présent en chambre
 - > Eliminer le matériel non désinfectable (boîtes de gants, masques, lingettes, etc) présent dans la zone patient (< 2 m)
 - > Conserver le matériel non désinfectable (boîtes de gants, masques, lingettes, etc) présent hors de la zone patient (> 2 m) sauf si souillures visibles
-

Lit et literie

- > Utiliser les sacs à linge usuels
- > Se désinfecter les mains avant toute manipulation de linge propre
- > Ne pas remplir les sacs à linge sale au-delà du 2/3 de leur capacité

A la levée des Mesures Additionnelles :

- > Changer le lit et la literie
-

Environnement

- > Utiliser le détergent/désinfectant usuel pour l'entretien quotidien
- > Entretien de l'environnement direct du patient 1x par jour
- > Les surfaces souillées par des liquides biologiques doivent être nettoyées/désinfectées immédiatement

A la levée des Mesures Additionnelles :

-  Désinfection minutieuse de l'environnement direct du patient (table de nuit, armoire patient, etc.)
 -  Nettoyage et désinfection de la chambre par le service propreté et hygiène
 -  Changement du rideau de lit ou nettoyage de la surface du paravent
 -  Trempage du rideau de la salle de bains
-

Déchets

-  Elimination des déchets selon les filières habituelles

Déclaration du cas

Déclaration au médecin cantonal

-  Les flambées de cas doivent être déclarées au médecin cantonal dans un délai de 1 jour
-